



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans, le 22 OCT. 2015

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement

- Société BS Environnement -

Commune de Saint-Ouen (41)

La société BS Environnement sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement de transit de déchets dangereux dans le cadre de l'extension de ses activités sur la commune de Saint-Ouen.

1. PRÉSENTATION DU PROJET

La société BS Environnement dispose depuis 2002 d'un arrêté préfectoral d'autorisation pour son centre de tri, transit et regroupement de déchets dangereux (déchets inflammables, toxiques, acides, déchets de solvants, piles, batteries usagées, etc.) de Saint-Ouen. L'activité actuelle comme future consiste à réceptionner les apports de déchets, à les trier et à les stocker par catégories, puis à les expédier vers des filières de valorisation, de traitement ou de stockage appropriées.

Actuellement, le site représente une superficie de 6 410 m², dont 2 093 m² de voiries et d'espaces de stockage extérieur, 482 m² de bâtiments et 3 835 m² d'espaces verts. La quantité maximale de déchets dangereux susceptible d'être présente sur site est de 172 tonnes.

Le projet d'extension utilisera un terrain propriété de l'exploitant qui jouxte le site actuel, ce qui portera la surface du site à 14 795 m², dont 5 124 m² de voiries et stockages extérieurs, 1 268 m² de bâtiments et 8 403 m² d'espaces verts. La quantité maximale de déchets dangereux susceptible d'être présente sur site sera portée à 573 tonnes. L'exploitant prévoit également le tri, transit et regroupement de 60 m³ de déchets non dangereux (déchets d'équipements électriques et électroniques, pare-brise, pare-chocs, cartouches d'encre, huile végétale, etc.).

L'installation après extension comportera des aires extérieures de stockage, des bennes de stockage fermées, un bâtiment pour le stockage de déchets inflammables, un bâtiment pour le stockage de déchets dangereux divers et trois cuves de 30 m³ pour le stockage de déchets liquides. Il est également prévu d'installer un poste de lavage de contenants vides.

Le site est bordé :

- au nord, par la voie ferrée de Brétigny à Tours puis une zone d'activité ;
- à l'ouest et au sud, par une société de tri, transit et regroupement de déchets et un réservoir d'orage communal ;
- à l'est, par trois habitations individuelles et la rivière Le Loir.

Les habitations les plus proches se situent à environ 15 mètres des limites du site et environ 45 mètres des installations.

2. IDENTIFICATION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis-à-vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- **la qualité des eaux superficielles, des sols et des eaux souterraines ;**
- **le patrimoine architectural et historique ;**
- **les conséquences d'un incendie.**

3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ÉTUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

- La qualité des eaux superficielles et souterraines et des sols

L'étude d'impact et le rapport de base présents dans le dossier décrivent de manière correcte le contexte hydrographique, géologique et hydrogéologique du site.

Le cours d'eau le plus proche est le Loir, situé à moins de 50 mètres des limites du projet. La qualité générale de ce cours d'eau est médiocre à mauvaise, principalement en raison des fortes teneurs en nitrates et matières phosphorées.

Le site est implanté sur une couche de 5 mètres de sables grossiers, recouvrant une formation constituée de craie franche dans sa partie haute et de craie marneuse dans sa partie basse. Les formations des alluvions et de la craie contiennent des nappes d'eaux souterraines.

Le dossier intègre un rapport de base présentant les résultats d'une campagne d'analyses réalisée en avril 2014, sur les sols au droit du site actuel (3 sondages) et de l'extension prévue (5 sondages). Des faibles concentrations en HAP¹ et en hydrocarbures totaux ont été mesurées dans les sols au droit du site actuel, ces concentrations restant largement inférieures aux limites de références. Aucune contamination n'a été détectée au droit de l'extension prévue.

Des captages souterrains d'eau potable sont présents, dont le plus proche à 300 mètres des limites du site. Toutefois, ces captages sont séparés du site par le Loir ou se situent en amont hydraulique du site. Le site n'est inclus dans aucun périmètre de protection rapproché de captage. Le site actuel dispose d'un réseau de 3 piézomètres permettant de suivre la qualité des eaux souterraines. Le dossier présente les résultats des analyses qui ne montrent pas d'impact significatif du site actuel sur la qualité des eaux souterraines.

¹ HAP : hydrocarbure aromatique polycyclique, composés présents dans tous les milieux environnementaux montrant une forte toxicité

- Le patrimoine architectural et historique

Le dossier indique qu'une opération d'archéologie préventive réalisée avant 2003 a mis en évidence un site paléolithique et un four domestique du haut Moyen-Âge au niveau de la partie basse du terrain concerné par l'extension. Le dossier précise que les fouilles archéologiques n'ont pas été conduites, la prescription correspondante ayant été annulée en 2006, les projets de construction envisagés à l'époque ne portant pas sur cette bande de terrain.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

- La qualité des eaux superficielles, des sols et des eaux souterraines

La consommation en eau annuelle du site après extension est estimée à moins de 1000 m³ (eau domestique et lavage de fûts). Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau souterraine (alimentation par le réseau d'eau potable).

Par ailleurs, le dossier caractérise clairement les rejets aqueux susceptibles d'affecter la qualité des eaux et des sols.

L'étude d'impact identifie clairement le risque lié au déversement accidentel des déchets stockés vers le sol ou les eaux souterraines.

- Le patrimoine architectural et historique

L'extension du site ne prévoit pas de travaux sur la bande de terrains concernés par l'arrêté de prescription de fouilles. Il est prévu de végétaliser cette zone et pour cela, autant que possible, de maintenir la végétation en place.

Toutefois, le projet prévoit une exception à l'absence de travaux sur cette zone : elle doit être traversée sur une longueur de 40 mètres par la conduite de rejet des eaux pluviales du site.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

- La qualité des eaux superficielles, des sols et des eaux souterraines

La gestion des eaux usées et pluviales est présentée de manière exhaustive dans le dossier :

- les eaux sanitaires seront rejetées vers la station d'épuration communale ;
- les eaux pluviales de toiture, de voiries et des quais de chargement seront dirigées vers un bassin de rétention permettant un écrêtage des rejets. En sortie de bassin, les eaux passeront dans un décanteur-déshuileur. Le rejet se fera ensuite vers le réseau d'eaux pluviales de la zone, qui dirige les eaux vers le Loir ;
- les eaux utilisées pour le lavage de contenants souillés aux hydrocarbures (maximum 20 m³ par jour deux fois par mois) seront récupérées dans une cuve et regroupées avec les déchets liquides transitant par le site, pour être dirigées vers une filière autorisée de traitement de déchets dangereux.

Par ailleurs, le dossier expose les protections mises en place afin de protéger les eaux superficielles et souterraines et les sols en cas de déversement accidentel d'un déchet :

- produits chimiques stockés sur des rétentions aux caractéristiques et volumes adéquats ;
- sols des bâtiments étanches et en légère pente dirigeant les éventuels déversements vers des points bas ;
- bennes extérieures étanches et fermées, aménagement d'une zone de dépotage adéquate pour les cuves de stockage, elles-mêmes sur rétention.

Selon le dossier, l'ensemble des installations est sur zone étanche reliée au bassin de rétention, dont la vanne de sortie pourra être fermée en cas de déversement. Le site sera également équipé de kits d'intervention pour déversements accidentels.

Le dossier précise qu'un nouveau piézomètre sera installé pour compléter le réseau actuel de surveillance des eaux souterraines en aval hydraulique de la zone d'extension.

- *Le patrimoine architectural et historique*

Afin de limiter l'impact du passage de la conduite de rejet d'eau sur la zone concernée par l'arrêté de prescriptions de fouilles, le pétitionnaire a prévu que cette conduite ne soit enterrée que de 25 cm, puis recouverte d'un talus de terre de 85 cm de haut afin qu'elle soit hors gel. Le dossier conclut que l'impact sur le patrimoine est évité.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé examine correctement les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Ouen ainsi qu'avec le règlement du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée du Loir pour la partie basse du terrain concerné par l'extension.

La compatibilité et l'articulation du projet avec les plans, programmes et schémas concernés sont également présentées de manière explicite (SDAGE² Loire-Bretagne et SAGE³ du bassin versant du Loir, plan régional d'élimination des déchets dangereux, plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux).

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site en cas de cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur. Les résultats d'investigation réalisés dans le rapport de base pour la partie du terrain concernée par l'extension (aucune contamination constatée sur les sols) serviront de référence pour la dépollution du site en cas de cessation d'activité.

3.4. Étude des dangers

L'étude de dangers, présente dans le dossier, analyse de manière satisfaisante l'ensemble des risques liés à l'exploitation, les conséquences en cas d'accident et les mesures prises pour limiter les risques.

L'analyse préliminaire des risques examine vingt scénarii d'accidents et donne suite à une analyse détaillée de l'incendie du bâtiment existant, du nouveau bâtiment et des bennes extérieures de stockage. Le choix de ces scénarii est convenablement justifié. Le dossier comporte des représentations graphiques claires des flux thermiques modélisés. L'analyse conclut en l'absence de risque de propagation d'incendie entre les différents bâtiments et stockages et en l'absence d'effet à l'extérieur du site (ce résultat est notamment obtenu suite à un échange de parcelles réalisé avec le site voisin sur la partie ouest du site).

Une modélisation de dispersion des fumées liées à l'incendie du bâtiment existant et du futur bâtiment a également été réalisée. Elle conclut en l'absence de risques liés aux fumées toxiques au niveau du sol. Il faut toutefois noter que les outils actuellement disponibles pour modéliser la dispersion des fumées toxiques sont peu représentatifs à une distance inférieure à 100 m de la source.

² SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

³ SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

L'étude de dangers présente les mesures de prévention et de protection qui seront mises en place sur le site :

Le dossier détaille des mesures de prévention adaptées aux dangers présentés par les déchets transitant sur le site, notamment :

- le stockage des déchets en fonction de leurs caractéristiques et de leurs compatibilités chimiques ;
- des formations du personnel à la maîtrise des risques ;
- des vérifications régulières des installations électriques et des engins de manutention.

Le dossier indique les moyens de protection qui seront mis en place sur site, notamment des extincteurs portatifs, des robinets d'incendie armés et des détecteurs de chaleur et de fumées. Par ailleurs, un bassin de réserve d'eau suffisamment dimensionné de 150 m³ sera installé en complément du poteau incendie situé à proximité du site. Le bassin de rétention du site conservera une capacité de stockage d'eaux d'extinction d'incendie de 180 m³, volume justifié par calculs. Les moyens de protection présentés dans le dossier sont donc correctement dimensionnés et proportionnés aux risques présentés par les activités exercées sur le site.

L'étude de dangers, présente dans le dossier, analyse de manière satisfaisante l'ensemble des risques liés à l'exploitation, les conséquences en cas d'accident et les mesures prises pour limiter les risques.

3.5. Étude des risques sanitaires

L'étude d'impact comporte un volet sanitaire bien identifié. La méthodologie est correctement décrite et respectée. Le volet sanitaire est jugé acceptable.

3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Le projet d'extension du centre de transit de déchets dangereux permet de développer les solutions de gestion pour les déchets dangereux des ménages, des collectivités et des entreprises locales. Ceci constitue une action favorable pour l'environnement. Cette extension permettra également d'optimiser les conditions de stockage de déchets dangereux sur le site.

Le choix d'implantation, sur un terrain adjacent disponible et dans une zone accueillant déjà plusieurs entreprises de transit de déchets, est correctement justifié dans le dossier par rapport à celui d'un site non mitoyen (maintien d'une cohérence de l'activité, limitation des transports... auxquels aurait pu être ajoutée une moindre consommation d'espace).

L'ensemble des mesures prévues par le pétitionnaire est de nature à maîtriser l'impact du projet sur le milieu naturel et à minimiser les nuisances pour les riverains.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des risques et des effets engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement. L'état initial de l'environnement du site est correctement présenté.

Malgré plusieurs imprécisions, le dossier expose globalement les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés. Les mesures de maîtrise, de surveillance et de réduction des incidences du projet sont détaillées de manière adaptée. La prise en compte des risques liés à un incendie ou un déversement accidentel, par la mise en place de mesures de prévention et de protection, est cohérente avec l'analyse de leurs effets potentiels.

Le Préfet de Région

~~Pour le Préfet de région~~
~~et par délégation,~~
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Claude FLEUTIAUX

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan Le dossier démontre de manière suffisante les éléments suivants
Risques naturels	+	La partie sud du terrain concerné par l'extension est située en zone inondable, identifiée par le Plan de Prévention des risques d'Inondation de la Vallée du Loir. Aucun aménagement ni aucune installation ne sont prévus au niveau de la partie du terrain concernée par le risque inondation, à l'exception de la canalisation de rejet des eaux pluviales, sous remblai. Le dossier démontre que ce remblai ne représente que 4,5 % de la largeur du Loir en cas d'inondation, et que son impact est limité, car il est placé en limite de la zone d'extension de la crue, dans une zone à faible profondeur et faible courant.
Faune, flore, milieux naturels	+	L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement mené. La zone Natura 2000 la plus proche (« Petite Beauce ») se situe à 5 km du site. L'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000 conclut sur l'absence d'impact notable sur la zone Natura 2000. Le dossier intègre un diagnostic faune/flore/habitats sur le terrain concerné par l'extension. Ce terrain est un ancien champ cultivé sur lequel une végétation spontanée s'est développée. Le projet est susceptible d'impacter une zone humide de 10 m ² et un boisement à frênes et à bouleaux. Une large part du terrain concerné ne sera pas aménagée (zone inondable). Au vu de l'absence d'habitat caractéristique des zones humides et de l'absence d'espèce protégée ou patrimoniale, l'étude conclut sur l'absence d'enjeux écologiques importants liés au projet.
Connectivité biologique	0	Le projet n'induit pas de risque de rupture de connectivité biologique.
Consommation des espaces naturels et agricoles	~	L'agrandissement projeté est d'environ 0,5 ha dans une zone d'activités industrielles existante. Environ 0,3 ha du terrain utilisé pour l'extension ne sera pas aménagé et restera en espace vert.
Eaux superficielles et souterraines Captages d'eau potable Sols	++	Ces points sont développés dans le corps de l'avis.
Air	+	L'activité développée sur le site est principalement le stockage en contenants étanches. Le dossier mentionne de manière appropriée les émissions liées à la circulation des véhicules.
Odeurs	0	Les déchets sont réceptionnés emballés ou en citerne puis stockés dans leur emballage d'origine ou en cuve. Ils n'engendrent pas d'odeur.
Déchets	+	Les déchets produits par l'activité du site sont correctement identifiés et quantifiés. Les filières d'élimination et de valorisation sont correctement identifiées.
Énergies et changement climatique	~	La consommation électrique sera celle de l'éclairage intérieur des bâtiments et des surfaces de voiries et plates-formes extérieures. Par ailleurs, le dossier indique que la société renouvelle son parc de camions, optimise les transports et forme des chauffeurs à l'éco-conduite afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.
Risques technologiques	++	Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Santé	~	Le projet ne présente pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	~	L'impact du site après extension est estimé par le dossier à 13 poids-lourds et 8 véhicules légers par jour,
Bruit	+	Le dossier ne fait apparaître aucune mesure d'émergence au niveau des zones à émergence réglementée. Toutefois, aucun équipement bruyant supplémentaire ne sera mis en place.
Émissions lumineuses	~	Le dossier démontre que les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées.
Patrimoine architectural, historique	++	Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Paysages	~	Le dossier prévoit que le nouveau bâtiment sera implanté en retrait de la route (rue de Rocheboyer) et qu'un écran de végétation sera mis en place entre les installations et la route. L'impact paysager du site après extension reste donc limité.

*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : faible ~ : présent mais très faible 0 : pas concerné

Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.